



Fête nationale du 14 juillet 2024 : Cérémonie et défilé à 11h, Promenade Chamars

M. Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs, Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon et le Général Pierre-Yves RONDEAU, Commandant la 1^{re} division, Commandant d'armes de la garnison de Besançon, commandant la base de défense de Besançon, Délégué militaire départemental du Doubs, sont convenus d'un **nouveau format de célébration des traditionnels cérémonie et défilé du 14 juillet**, jour de la Fête nationale, et ceci à l'initiative des forces armées.

Ce temps commémoratif et de reconnaissance des forces armées, de secours et de police par les élus de la nation et la population, se tiendra cette année le matin, à partir de 11h (au lieu de 19h30) et promenade Chamars en lieu et place de l'avenue Helvétie.

Promenade Chamars



Chamars est un site historique majeur de la ville (du campus romain, champs de mars, aux fortifications de Vauban) et un lieu emblématique de la biodiversité (patrimoine arboré de 318 arbres, majoritairement du XIX^e siècle, essences variées, poche de nature et de fraîcheur, espèces protégées d'oiseaux et de noctules...).



Par le passé, jusqu'à la fin des années 80, le défilé militaire du 14 juillet se tenait à Chamars, dit « Champs de Mars », 1924, 1968, 1980, 1988 ...

Lors de la préparation d'un des défilés, le 14 juillet 1968, un drame s'y est déroulé : une plaque qui commémore le décès de l'adjudant-chef Pierre Cot et de deux appelés du contingent dans un accident de porte-char qui s'est écrasé entre les arbres de Chamars. Un hommage leur sera rendu après le défilé. <https://memoirevive.besancon.fr/>

11h00 - Cérémonie Prise d'Armes

La cérémonie de prise d'armes se tiendra Promenade Chamars, le matin du 14 juillet, à 11h00.

Elle comprendra une présentation des unités qui participent à la cérémonie, une inspection des troupes, les honneurs à l'étendard, l'accueil des autorités, la revue des troupes par le général de division Pierre-Yves RONDEAU et une remise de décorations.

11h30 – Défilé à pied et motorisé

Le défilé se tiendra lui, boulevard Charles de Gaulle, le long de Chamars, à partir de 11h30.

Il comprendra, comme le veut la tradition :

- des unités des forces armées (225 militaires et une vingtaine de véhicules) ;
- des forces de secours et d'incendie (centres des secours de Besançon et jeunes sapeurs-pompiers) ;
- des forces de gendarmerie et de police (nationale et municipale) ;
- des représentants des agents des douanes et de sécurité pénitentiaire ;
- et des jeunes du Service national universel.

La cérémonie et le défilé seront réhaussés par la présence de la musique militaire du Régiment de Marche du Tchad (RMT) de Meyenheim (Haut Rhin).



Le 13 juillet de 13h30 à 20h00 et le 14 juillet de 10h00 à 16h00 Village aux Armées

Rencontre avec les forces armées de la garnison de Besançon : présentation d'équipements et de véhicules sur la promenade Chamars (parking des bus) le samedi 13 juillet de 13h30 à 20h00 et le dimanche 14 juillet de 10h00 à 16h00. Entrée Libre.

Autres Festivités

Le programme de la Ville de Besançon reste identique à l'année passée, à savoir le 14 juillet :

- **Pique-nique citoyen**, à 19h30, parc Micaud ;
- **Concert**, à 21h00, place de la Révolution (Ensemble des cuivres de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté et le Groupe Technobrass) ;
- **Feux d'artifice** tirés depuis la Tour Carrée à 22h30 ou 23h00 (en fonction de la finale de l'Euro de football).

Enfin, la **cérémonie des Noces d'Or** se déroulera finalement la veille, le **samedi 13 juillet 2024**, à 11h00, au Grand Kursaal.



Arrêtés de stationnement et de circulation – Cérémonie & défilé

Des arrêtés de stationnement et de circulation sont pris par la Ville pour assurer la tenue et le bon déroulé des évènements.

Parkings

- Le parking Chamars des bus sera interdit dès le samedi 13 juillet 2024, 09h00 au dimanche 14 juillet 2024, 18h00.
- Le parking Chamars des véhicules légers sera interdit le dimanche 14 juillet 2024, dès 8h00 (jusqu'à 14h00). Les abonnés seront autorisés à se rendre sur d'autres parkings de la ville.

Voies de circulation

- La voie Boulevard Charles De Gaulle sera interdite dès 10h00 (jusqu'à 14h00) : depuis l'intersection avec Rue de la Grette / Rue du Polygone.
- La voie Avenue du 8 mai et interdite dès 8h00 (jusqu'à 14h00).
- Les ponts Charles de Gaulle et Canot seront interdits dès 8h (jusqu'à 14h00).
- Les véhicules arrivant de la rue Charles Nodier seront déviés par la Voie Geneviève De Gaulle Anthonioz (long du Tram) avec reprise obligatoire de l'avenue de la Gare d'Eau.
- Des micro-coupures interviendront le long de l'acheminement des véhicules, rue du Général Brûlard, boulevard Charles de Gaulle, à partir de 10h et puis pour leurs départs du site après 12h00 le Pont Canot, rue Antide Janvier, rue de Dole et rue du Polygone.

